

Avec Soutien agri', retrouvez toutes les aides de votre MSA

Soutien agri' est accessible sur le site **dlg.msa.fr**, dans la rubrique "Exploitant" > "Soutien aux agriculteurs".

Cet outil a pour objectif d'accompagner les agriculteurs en difficulté dans le cadre de crises agricoles, en présentant sur une seule page web l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants.

Cette présentation des aides MSA se fait à travers 3 formes d'accompagnement :

Mon activité professionnelle

Cette partie réunit les aides pour répondre à un besoin de trésorerie : prise en charge des cotisations, facilités de paiement...

Mes droits

Cette page recense les prestations sociales dont peuvent bénéficier les adhérents en difficulté et présente les "rendez-vous prestations".

Mes soutiens

Ce volet du guide présente les acteurs de terrain qui détectent et accompagnent les agriculteurs en difficulté : élus, travailleurs sociaux, médecins du travail...

Communication Externe MSA DLG -10/2026

La MSA met en œuvre un dispositif d'accompagnement social mais également financier pour apporter un véritable soutien aux agriculteurs en situation de crise agricole.

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse Postale	Tél. : 05 53 67 77 77
CS 30003	dlg.msa.fr
24012 Périgueux cedex	@msa_dlg

santé famille retraite services
L'essentiel plus encore

vous accompagner

Les mesures MSA pour accompagner les agriculteurs en difficulté

Crises agricoles



dlg.msa.fr

santé famille retraite services
L'essentiel plus encore

Mesures d'aide au paiement sur les cotisations émises

Les échéanciers de paiement

La mesure consiste à étaler le paiement de certaines cotisations. La demande d'échéancier est individuelle. Elle doit être accompagnée d'éléments justifiant les difficultés rencontrées par l'agriculteur mais également de garanties.

Les prises en charge de cotisations sociales

Des enveloppes d'aide au paiement des cotisations sont affectées, sur décision du Conseil d'Administration de la MSA, aux filières en difficulté.

Les cotisations prises en charge sont soumises au régime des aides de minimis. Elles ne peuvent dépasser, sur l'exercice fiscal en cours et les deux derniers exercices fiscaux, un plafond de 50 000 € pour le secteur de la production de produits agricoles.

Les remises de majorations et pénalités de retard

Les cotisants peuvent présenter, auprès de leur MSA, des demandes de remise de majorations et pénalités de retard après le règlement de la totalité des cotisations.

À noter : la conclusion d'un échéancier de paiement dispense le bénéficiaire de formuler une demande de remise de majorations et de pénalités de retard lorsque l'échéancier est arrivé à son terme. Si l'échéancier n'est pas respecté, le cotisant devra formuler une demande de remise écrite.



Le règlement amiable agricole

Cette procédure est destinée à régler les difficultés financières des exploitations agricoles dès qu'elles sont prévisibles ou dès leur apparition. Le Président du tribunal nomme un conciliateur avec pour mission de trouver un accord amiable entre le débiteur et la MSA.

BON À SAVOIR

Pour plus d'informations sur les aides au paiement des cotisations émises, contactez la MSA Dordogne, Lot et Garonne au 05 53 67 78 75 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Mesures de prévention SST

- Un bilan sur votre santé (enquête médicale, accompagnement dans l'épreuve…).
- Un accompagnement personnalisé pour gérer les difficultés, en lien avec l'ensemble des services de la MSA.
- Un accompagnement pour le redémarrage de l'activité (appui technique et financier sur la prévention des risques professionnels, mesures de biosécurité et conditions de travail).

BON À SAVOIR

Le service Santé-Sécurité au Travail est à votre disposition au 05 53 02 67 96 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 ou par mail : secprp.grprec@dlg.msa.fr

L'accompagnement social

La MSA Dordogne, Lot et Garonne propose à l'exploitant agricole en situation de fragilité et de crise un accompagnement sanitaire et social, en s'appuyant sur plusieurs dispositifs selon l'évaluation des besoins.

Se faire remplacer pour souffler

Cette mesure permet de financer à titre exceptionnel le remplacement des agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

Avec cette aide, l'agriculteur bénéficie d'un temps de répit pour prendre soin de lui et de ses proches. La demande d'aide au répit est à faire auprès du travailleur social de la MSA.

Bénéficier d'un soutien psychologique

Cette mesure permet de bénéficier d'une prise en charge de



consultation de psychologue auprès de l'agriculteur en situation de mal-être à raison de 4 séances maximum.

Faire le point sur l'avenir professionnel

Ce programme d'accompagnement propose aux agriculteurs de participer à des sessions collectives "Avenir en soi", pour valoriser leurs expériences et les amener vers un changement dans leur vie personnelle et professionnelle.

Agir pour le bien-être agricole

Pour accompagner au mieux ses ressortissants en situation de détresse, la MSA a mis en place :

- Un accompagnement adapté par une équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, infirmier, docteur, psychologue).
- Un réseau de sentinelles formé qui alerte et oriente vers le bon interlocuteur.
- Le service Agri'écoute, un soutien anonyme et professionnel disponible 24/24h et 7/7j au **09 69 39 29 19**.

Accéder aux droits

Le dispositif "Les rendez-vous prestations" permet aux agriculteurs de faire le point sur les droits dont ils peuvent bénéficier (Complémentaire santé solidaire, aides au logement, RSA, prime d'activité). Ces entretiens personnalisés se déroulent dans les agences MSA ou par téléphone.

Il est possible de prendre RDV en ligne depuis "Mon espace privé", rubrique "Contact & échanges" sur le site **dlg.msa.fr**

BON À SAVOIR

Le service Action Sanitaire et Sociale est à votre écoute au 05 53 67 78 47 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 ou par mail : contact_ass.blf@dlg.msa.fr